Etaient présents :

M. Denis GRAS, MIle Michelle BASTIDE, MM. François ESTEVENON, Frédéric MONTANIER, Arnaud BRINGER, Hervé COURNUT, Nicolas VELAY, J-Philippe MACHARD, Mmes Marcelle ROUQUET, Catherine REVERSAT-PINTENET

Absent excusé: J-Marc BRUGERON a donné pouvoir à J-Philippe MACHARD

1- Contrat à duré déterminée

L'agent technique employé en CDI a décidé de partir à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2015. Cependant elle a accepté de conclure un CDD d'1 an afin de nettoyer l'ensemble mairie + salle polyvalente et les sanitaires publics, ces derniers étant fréquemment utilisés entre avril et octobre par les marcheurs, notamment les pèlerins du chemin de St Jacques de Compostelle.

Vote unanime pour proposer un CDD d'une durée de 1 an, pour un temps hebdomadaire de 6 heures : 11 voix pour – 0 contre

2- Décision modificative 2015-02

Le Maire expose qu'il y a lieu de réajuster les crédits imputés sur certains articles comptables et présente les virements qu'il a pris l'initiative d'opérer au début du mois d'août

022 - Dépenses imprévues - 510,00 € - art. 6281 : cotisations : + 510,00 €, la participation 2015 au PNR Aubrac à laquelle la commune a adhéré, ainsi qu'à l'AMF (association des élus de Lozère) étant plus élevées que prévues

Proposition de décision modificative :

BUDGET PRINCIPAL 2015

SECTION DE	FONCTION	NEMENT	
Dépenses		Recettes	
article	montant	article	montant
022 : Dépenses imprévues	-859,20		
023 : Virement à section Investisst	859,20		
Totaux	0,00	Totaux	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
020 ; dépenses imprévues	-390,80	021 : Virt de la sect fonc	859,20
1641- op financières	1250,00		
op. 119 - constructions	-8000,00		
op. 101 - constructions	8000,00		
Totaux	859,20	Totaux	859,20

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2015

3- A) Projet de nouvelle intercommunalité

Le Maire explique que la loi NOTRe impose un regroupement de communes en communauté de communes comportant un minimum de 5000 habitants pour les communes de Lozère.

Les 6 communes membres de la C.C. Terre de Peyre souhaitent, a priori, se regrouper avec celles regroupées au sein des C.C. des Hautes Terres et de l'Aubrac Lozérien; Albaret Sainte Marie et Les Monts Verts jusqu'à présent rattachées à la C.C. Apcher Margeride Aubrac, ont formulé le souhait de rejoindre la C.C. projetée.

11 voix pour – 0 contre

B) Commune nouvelle

Le Maire expose que le Maire de St Sauveur de Peyre y est opposé ; cependant les conseillers de St Sauveur ayant assisté à la réunion du 16/09 sur ce sujet, réunion autour d'un diaporama présenté et développé par un expert juridique de « Mairie Conseil », ont changé d'avis et sont désormais favorables au projet de créer une commune nouvelle entre les 6 communes membres de la C.C. Terre de Peyre.

Les conseillers sont unanimement favorables au projet de former une commune nouvelle, de préférence entre les 6 communes, mais éventuellement à 5 communes

11 voix pour - 0 contre

4- Agenda d'accessibilité

L'échéance du 1^{er} janvier 2016 ne permet pas d'élaborer un agenda d'accessibilité des établissements publics recevant du public de se mettre aux normes.

Décision est prise de solliciter le report au 27 mars 2016. Les 6 communes de la Terre de Peyre étant concernées, la CC Terre de Peyre centralise les besoins, via la DDT (M. Pascal DALLE) et contactera des cabinets spécialisés dans ce domaine.

11 voix pour - 0 contre

5- Contrats territoriaux

- Fours communaux
- Aménagement de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite dans la salle des fêtes
- Aménagement de la Chaze
- Rénovation du presbytère

Les 2 premiers projets sont prioritaires, les crédits ouverts par le Département étant considérablement réduits par rapport aux années passées.

6- Travaux en cours

Devis de peintres à demander pour les logements laissés vacants : 2 pièces école Chaze, presbytère ; isolation à prévoir au plafond de l'ancienne école de Vimenet. L'appartement de

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2015

l'ancienne mairie loué par feu Mme Odette MATHIEU sera repris par sa fille, Véronique, le 1^{er} novembre 2015.

La locataire du 4 pièces de l'école de la Chaze a demandé de pouvoir louer le garage qui était, jusqu'à leur départ, loué par les locataires du rez-de-chaussée. Accord, pour 20 € mensuels

7- Défibrillateurs

Monsieur J-Philippe MACHARD expose le résultat de ses recherches et prises de contact au sujet de la mise en place de défibrillateurs sur le territoire « Terre de Peyre » . Les conseillers n'y sont pas opposés, a priori. Cependant l'étude doit être approfondie, eu égard notamment aux contraintes liés à la rudesse du climat montagnard, à une population disséminée etc.

Michelle BASTIDE